



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 25/191/AC**

**SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025**

**OBJET :** ACTION CULTURELLE  
Adressage communal.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 novembre 2025 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Absents :** Jean-Claude TAFANI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Marcu Antonu TAFANI ; Johanna GUIDICELLI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration :** Jean-Claude TAFANI à Jean-Christophe ANGELINI ; Claire ROCCA SERRA à Jeanne STROMBONI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Georges MELA à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 3<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Culture, à l'Éducation, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre de la démarche d'adressage, la Commune a l'obligation de nommer et numéroter l'ensemble des voies et lieux-dits de son territoire. Dans une visée patrimoniale et de participation citoyenne, la Ville a lancé les travaux liés aux noms des lieux par le biais d'une commission extra-municipale sur la toponymie.

En juillet 2024, la Commune a déjà délibéré sur un peu moins de 400 toponymes directement rattachés à l'adressage pour la dénomination des voies, hameaux et villages de la commune.

Depuis, les échanges avec la Poste ont permis de finaliser le projet d'adressage. Il est ici proposé de délibérer sur les dernières voies qui restaient sans nom. Ce travail permettra à la Poste de transmettre à chacun son certificat d'adressage et à la commune de procéder à la pose de la panneautique.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les dernières voies restées sans nom.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 24/084/AC du 15 juillet 2024 relative à la conclusion des travaux de la commission « I nomi di loca » dans le cadre de l'adressage communal,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 07 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver l'attribution des noms des lieux et leur régularisation dans le cadre de la démarche d'adressage.

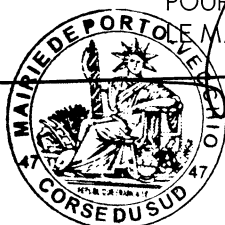
**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer et effectuer toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de la démarche d'adressage.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	6
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes : Pour	
dont procurations	
Contre	
dont procurations	
Abstention	
dont procurations	
Unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

Grégory SUSINI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Susini', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the name 'Grégory SUSINI'.